



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Saône

Education musicale

Affaire suivie par :

Lucie LAMAY

Tél : 07 64 11 82 28

Mél : cp.em.vesoul.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 10 décembre 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
s/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs de circonscription

Objet : Opération « Ecole qui chante » 2024

Annexe : modalités du dispositif

En 2024, Culture 70 renouvelle son partenariat avec l'éducation nationale pour vous proposer de mettre en place un concert de chant choral dans le cadre d'« école qui chante ».

La pratique du chant choral contribue au développement de l'enfant et à son épanouissement, tant sur le plan artistique que pédagogique et social.

En effet, dans sa dimension artistique, le chant choral permet à l'enfant de se développer en mettant sa sensibilité personnelle au service d'une production musicale collective. Cette activité permet également à l'élève de développer sa créativité et de s'ouvrir à des œuvres musicales.

Sur le plan pédagogique, le travail de la respiration et du geste vocal participe au développement de la confiance en soi. Le travail sur des œuvres en langue française facilite les progrès de l'élève au niveau de la compréhension, la maîtrise de la syntaxe, et dans la qualité de sa diction. Le répertoire en langue étrangère permet une ouverture culturelle et auditive à de nouvelles sonorités. La pratique du chant choral induit la construction de la mémoire et de la coordination voix et mouvement.

Dans sa composante sociale, la pratique chorale permet de développer l'écoute mutuelle, l'altérité à l'autre et au groupe. Elle contribue aussi à l'égalité d'accès à la culture.

Universelle et commune à toutes les cultures, la pratique vocale incarne un lien fort entre le corps et la pensée : le corps, dans son rapport à la respiration, à la vocalité et au mouvement ; la pensée, par l'écoute de soi et de l'autre, mais aussi dans son rapport au texte et au sens.

Le partenariat avec Culture 70 permet de faciliter l'organisation de concerts en fin d'année, tant par le financement des déplacements en car (pour une répétition générale et un concert) que par l'accord avec la SACEM.

En effet, dans le cadre de l'opération « école qui chante », les écoles n'ont pas de démarche à réaliser auprès de la SACEM ni de frais à régler.

L'inscription à cette opération permettant de promouvoir le chant choral, de manière facilitante et valorisante, je vous invite vivement à vous inscrire en suivant les indications de la note en annexe.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour faire vivre la musique à l'École, et donner envie à tous les élèves de faire entendre leur voix.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Saône


Philippe DESTABLE